



Escroquerie dans un magasin

Par **patatoide**, le 13/01/2012 à 21:08

Bonsoir

je suis nouveau, j'ai 19 ans et j'aurais besoin de vos conseils car je ne sais pas quoi faire

Je me suis rendu ce matin dans un magasin j'y ai acheté un livre de 60€ que j'ai ramené chez moi. Je ne sais pas ce qu'il m'a pris, une demi heure plus tard je suis retourné au magasin avec la facture j'ai été chercher le même livre en rayon et essayé de me le faire rembourser a la place de celui que j'avais chez moi. les surveillants m'ont interpellé. A ce moment la ils m'ont amené dans un bureau et ont rempli une "fiche de plainte" pour escroquerie sans appeler la police, ils m'ont dit qu'il allaient déposer une plainte a la police et que je comparâtrais devant le procureur de la république. J'ai immédiatement payé le 2eme livre puis ils m'ont laissé partir en inscrivant sur la fiche de plainte que j'avais payé le livre en question. Ils m'ont dit que je recevrais un courrier d'ici trois a quatre mois.

Voici les questions que je voudrais vous poser :

Ont ils vraiment déposé une plainte ?

Ont ils le droit de faire cela sans appeler la police ?

Qu'est ce que je risque sachant que j'ai réparé l'infraction en payant ce que je leur devais (ils l'ont noté sur leur feuille et m'ont donné une facture)?

Sachant que j'ai déjà quelques légers précédents a la police (je me suis fais arrête pour possession de stupéfiants en consommation personnelle il y a environ un an et pour petit vol il a environ 7 ou 8 ans)

je suis vraiment inquiet de ce qu'il va m'arriver

Répondez moi s'il vous plait et merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le 14/01/2012 à 08:52

[citation]Qu'est ce que je risque sachant que j'ai réparé l'infraction en payant ce que je leur devais (ils l'ont noté sur leur feuille et m'ont donné une facture)? [/citation]

Bonjour,

Le vol est un délit instantané, cela signifie que l'infraction est formée au moment où vous agissez (vous volez). Que vous payiez ensuite, une fois attrapé, n'efface pas pour autant le vol.

Sinon, ce serait trop facile, à chaque fois qu'un voleur est arrêté, il lui suffirait de payer les

choses volées pour ne plus être poursuivi.

Par **patatoide**, le **14/01/2012 à 10:09**

je sais bien mais que je veux savoir c'est qu'est ce que je risque concrètement

Par **Laure11**, le **14/01/2012 à 12:52**

Bonjour,

Très certainement un rappel à la loi.

Par **patatoide**, le **14/01/2012 à 13:08**

Car concrètement je n'ai rien volé de matériel j'ai essayé de me faire rembourser un truc qui ne m'appartenait pas puis je l'ai payé et ils n'ont pas appelé la police

Par **Laure11**, le **14/01/2012 à 18:14**

Ce sera très certainement un rappel à la loi.

Relisez le message de janus !!!